

La fin du RTC, c'est pour quand ?

<https://www.echosdunet.net/dossiers/fin-rtc-ligne-telephonique> (en partie)

Echos du Net – Hervé- 13/03/2023- asprom JCB

Orange l'a déjà annoncé, le téléphone analogique va bientôt disparaître. Quel est le calendrier de cet arrêt programmé ? Quelles sont les conséquences pour les abonnés de la fin du RTC ? On vous dit tout.

Le RTC, c'est quoi ?

Pour une fois, il sera inutile de chercher des termes techniques en anglais ! Il s'agit d'un sigle bien de chez nous : RTC signifie tout simplement **Réseau Téléphonique Commuté**. C'est le nom donné aux **installations de téléphonie fixe historiques**, les lignes RTC qui ont été construites tout au long des années 70 et 80 sur le réseau cuivre par les PTT, puis [France Télécom](#), devenu depuis [Orange](#). Si le réseau téléphonique commuté fait partie du paysage des télécommunications françaises, il était conçu à l'origine pour un usage purement téléphonique, c'est-à-dire des communications vocales de personne à personne. Ce réseau, vous le connaissez : il s'agit de ces deux fils de cuivre accessibles dans des millions de logements à partir de la célèbre prise en « T inversé ». On désigne souvent la **ligne RTC** comme une **ligne fixe analogique**, par opposition aux lignes fixes numérique actuelles : [ADSL](#), [Fibre](#), [Satellite](#)...

En France, l'ouverture du marché à la concurrence a eu lieu en 1988, suivant une directive européenne de libéralisation du secteur des télécoms au sein de l'Union. La création de France Télécom en fut la conséquence directe, même si dans un premier temps, l'État français est resté l'unique actionnaire de cette nouvelle entité. Sur un marché jusqu'alors monopolistique, il s'agissait alors de préparer en douceur l'arrivée de nouveaux acteurs. On est encore bien loin de penser à la **fin du RTC en France** !

Le premier concurrent à France Télécom se nommera [SFR](#), qui ouvre en 1992 un réseau GSM concurrent et propose également la téléphonie fixe avec le « 7 » de Cegetel. Puis, en 1994, c'est au tour de [Bouygues Telecom](#) de lancer son offre sur le marché des mobiles. Cependant, le troisième opérateur français ne proposera pas la téléphonie fixe avant 2008, avec le lancement de la première [Bbox](#) incluant une offre **Internet - TV - Téléphone** (et donc une ligne numérique en ADSL). Entre temps, [Free](#) est passé par là, inventant la première offre triple play, et ce dès 2002 ! Toutes ces nouvelles offres sont entièrement numériques, la technologie de l'ADSL permettant d'utiliser une **ligne analogique** (donc le réseau existant) pour les transmissions numériques.

Ligne analogique ou numérique, comment savoir ?



Le RTC est en train d'être arrêté, et Orange a prévu la **fin du RTC** en deux étapes : L'arrêt des nouveaux accès RTC, **à partir du quatrième trimestre 2018** pour les lignes analogiques. Depuis le 15 novembre 2018, il n'est donc plus possible de souscrire un nouvel abonnement sur le RTC. Un an plus tard, à partir du quatrième trimestre 2019, ce sont les accès Numéris ou RNIS (c'est-à-dire des RTC existants sur lignes numériques) qui ont arrêté d'être commercialisés

La mise hors service des commutateurs du RTC, **qui n'aura pas lieu avant fin 2023 au plus tôt**. Cette seconde étape va se faire par « plaques » : c'est le mot utilisé chez Orange, il désigne un secteur géographique : regroupement de communes et/ou d'arrondissements d'un même département. La fin du RTC va donc se faire de façon progressive sur plusieurs années.

Et surtout, sur le terrain, cette étape ne va pas commencer avant fin 2023. Elle sera étalée sur une durée d'au moins 6 ans. De plus, pour chacune de ces plaques locales, Orange est obligé de prévenir au moins cinq ans à l'avance. En revanche, à partir de ce moment où le RTC est « débranché », le téléphone, mais aussi les usages spéciaux en RTC (voir ci-dessous) ne fonctionneront plus et devront avoir été remplacés par des appareils numériques. Néanmoins, Orange assure que **l'arrêt de la technologie RTC sera très progressif et bien préparé**.

Pour les particuliers, une transition assez simple... pas avant 2023

Du côté des particuliers, le **passage d'une ligne analogique RTC vers le numérique** devrait s'avérer plutôt facile. Et encore cette « révolution » n'interviendra-t-elle pas avant 2023, au plus tôt. En effet, **l'arrêt du RTC** ne veut pas dire l'arrêt de la téléphonie fixe : celle-ci va simplement continuer sur les réseaux de nouvelle génération. Elle utilisera d'ailleurs une technologie bien connue aujourd'hui : la voix sur IP ou **VoIP**. IP pour Internet Protocole, autrement dit la téléphonie via le web. Vous le savez sûrement, il s'agit de la technologie qui existe déjà sur [les box actuelles d'Orange, Free, SFR/Altice et Bouygues Telecom, ainsi que toutes les autres box ADSL ou fibre](#).

En août 2018, Fabienne Dulac, la présidente d'Orange France, déclarait auprès de l'AFP : "*Ce n'est clairement pas la fin du téléphone fixe. Ce qui a été annoncé, c'est la fin du RTC, le réseau téléphonique commuté, une technologie qui a été inventée au XIXe siècle et qui est désormais obsolète. Aujourd'hui, nous avons très peu de nouvelles demandes pour une ligne uniquement téléphonique*" précise Fabienne Dulac. "*Nous avons en revanche environ 800 000 résiliations chaque année. Les lignes de fixe uniquement doivent désormais concerner 5 à 6 millions de clients tout au plus. Et pour eux, cette bascule ne changera rien.*"

Rien... ou presque ! Pour utiliser la VoIP sur votre prise actuelle, après la fin du RTC, vous n'aurez certes pas besoin d'une **nouvelle prise téléphone** chez vous. En revanche, il faudra sans doute ajouter une box à votre installation. Celle-ci devra être insérée **entre votre prise téléphonique et votre téléphone**. A priori (et aux dernières nouvelles), Orange s'engage à la fournir gratuitement aux derniers clients qui à ce moment-là n'auront pas encore migré vers la VoIP (ils sont encore quelques millions aujourd'hui). L'opérateur garantit également que **la qualité de la voix restera identique à celle d'une installation téléphonique analogique**.

Pourquoi Orange a programmé la fin du RTC ?

Pour mieux comprendre, revenons à [France Télécom](#) : en 2000, l'entreprise française rachète la marque britannique Orange. Tout au long de la décennie qui va suivre, l'État français se désengage progressivement du capital, et le 1^{er} juillet 2013, à la suite d'un dernier vote en assemblée générale, France Télécom devient officiellement Orange. La nouvelle société hérite bien entendu du RTC.

Or, depuis quelques années, le réseau ADSL en fils de cuivre est graduellement remplacé par la fibre. Le réseau fibre est en constante progression. Il s'étend progressivement, malgré les coûts nécessités par la mise en place de nouvelles infrastructures sur l'ensemble du territoire, même s'il est possible d'utiliser en partie les installations existantes.

Aujourd'hui, Orange souhaite logiquement consacrer ses ressources avant tout au développement de la fibre et **réduire les frais d'entretien de son réseau téléphonique historique**. En effet, l'opérateur a deux motifs d'inquiétude. Tout d'abord, l'obsolescence des équipements, qui entraîne des coûts de maintenance croissants. Mais aussi, le désengagement des autres FAI, qui se tournent de plus en plus vers d'autres technologies. Ces deux facteurs conjugués engendrent des difficultés croissantes et selon l'opérateur, maintenir l'exploitation du **réseau RTC** en France risque, à terme, de se traduire par des dysfonctionnements ou des coupures de service.

*Orange souhaite ainsi pouvoir disposer « d'une infrastructure simplifiée, évolutive et puissante pour interconnecter tous les réseaux, les terminaux, les objets connectés et transporter la voix, les contenus et les données » (source : le site d'Orange). Par ailleurs, il est juste de préciser que la fin du RTC est un mouvement international des opérateurs historiques. La Suisse, la Croatie, la Macédoine, entre autres, ont déjà effectué ce **changement**, d'autres pays se préparent également à le faire. En effet, la technologie IP est d'ores et déjà devenue un standard mondial.*

L'arrêt du cuivre est un mouvement déjà engagé et inéluctable pour 4 raisons : (plus asprom)

- **Raison sociétale** : Les usages évoluent et s'accroissent. Demain le cuivre ne pourra plus répondre aux besoins grandissants des clients (débits / usages gourmands).

- **Raison technique :** Le déploiement du réseau fibre initié il y a plus de 10 ans est en pleine accélération et assurera une couverture nationale d'ici fin 2025. La fibre est la technologie la plus robuste et la plus performante.
- **Raison économique :** Le réseau cuivre se vide de ses utilisateurs au fur et à mesure du déploiement du réseau fibre. Conserver indéfiniment deux réseaux fixes en France et maintenir deux réseaux de technologies différentes, chacun assurant une couverture nationale est un non-sens économique.
- **Raison environnementale :** Un réseau fibre 3 fois moins énergétique que le réseau cuivre. Michel Combot, Délégué général de la Fédération Française des Télécoms (FFT) le dit : ...la bascule vers la fibre réduira la facture environnementale du réseau : elle consomme 0,5 watt par ligne, plus de trois fois moins que l'ADSL (1,8 watt)

Que se passe-t-il pour les entreprises en RTC ?

Nous avons vu plus haut que certaines applications professionnelles, notamment la télésurveillance, certains terminaux de paiement pour les cartes bancaires, ou tout simplement le fax, utilisent encore le **RTC téléphone**. À partir de novembre 2023, la **fin du RTC en France** va obliger les entreprises à changer ou adapter leur matériel pour fonctionner en IP.

Celle-ci offre déjà des standards permettant l'interopérabilité entre terminaux et la compatibilité avec les réseaux publics. Parmi ces standards disponibles, le SIP (Session Initialisation Protocol) présente, par exemple, l'avantage de permettre la transmission de flux multimédia : il est donc parfaitement adapté à des usages mixant voix et données, comme les alarmes télé-surveillées. En effet, ces dernières doivent être capables de permettre des échanges vocaux entre un opérateur et des personnes sur le site télé-surveillé.

Fin du RTC : un test grandeur nature en 2022

Dès février 2018, Orange a arrêté la commercialisation de nouvelles lignes analogiques dans 14 communes du Finistère, afin de tester localement une offre de substitution, afin d'anticiper la **fin des lignes analogiques**.

Cette solution IP de remplacement est une offre VoIP mono-ligne, destinée aux entreprises. Nommée commercialement **Ligne Fixe Business**, elle répond aussi bien à des besoins en téléphonie simple que des raccordements pour les usages spéciaux (voir plus haut).

Comme prévu, elle fonctionne avec une LiveBox Pro, branchée en ADSL, qui distribue ensuite 3 accès différents :

- Un port FXS pour la voix.

- Un port FXS pour les usages spéciaux.
- Un port Ethernet pour d'autres usages spéciaux spécifiques comme les terminaux de paiement.

Bien entendu, les abonnés ont bénéficié de l'aide d'un technicien Orange pour l'installation et la configuration de la LiveBox Pro, ainsi que de garanties étendues :

- Un SAV joignable 24h/24, 7j/7 en cas de panne
- Une Garantie de Temps d'Intervention incluse de 8h.

Calendrier

La fermeture du réseau cuivre va se faire progressivement par zone géographique – lots de communes - chaque année. Tous les opérateurs vont accompagner leurs clients dans cette transition vers la fibre optique ou une solution alternative. C'est pourquoi Orange tient à informer au mieux sur ces changements et à rester disponible pour soutenir ses clients dans leurs démarches. 2026 va être une année charnière où plus aucun opérateur ne pourra vendre à ses clients une offre sur réseau cuivre, de l'abonnement téléphonique aux abonnements internet. À horizon 2030, les connexions cuivre ne devraient plus exister en France.

- **De 2020 à 2023** : des expérimentations (orange sur 7 communes)
- **De 2023 à 2025** : Une première phase de transition- chaque année ds communes seront fermées au cuivre définitivement
- **De 2026 à 2030** : Une deuxième phase de fermeture. Chaque année, une volumétrie plus importante de commune seront fermées définitivement au cuivre

La fin du RTC chez nos voisins

Les autres pays délaissent également le réseau RTC avec un calendrier qui dépend de la population et donc du nombre de lignes concernées.

Remarquons que certains pays ont quasiment achevé ce changement.

- Autriche : Dès 2014, Telekom Austria a été le premier opérateur européen à basculer son réseau en IP
- Hongrie : Depuis la fin 2015, Magyar Telekom a finalisé sa transition vers l'IP
- Suisse : Depuis 2017, Swisscom a fait passer tous ses services télécoms à la technologie IP
- Allemagne: Depuis 2018, Deutsche Telekom a abandonné la commercialisation et l'exploitation du RTC
- Royaume-Uni : Depuis 2020, il n'est plus possible d'ouvrir une ligne fixe traditionnelle, et British Telecom ambitionne de passer au tout IP d'ici 2025.
- Etats-Unis : Depuis 2020, les opérateurs comme AT&T et Verizon sont passés à l'IP
- Pays-Bas : En 2021, l'opérateur historique KPN a déjà fait migrer plus de 85% de son réseau en VoIP

Annexe : document complémentaire

- Décision n° 2017-1568 du 21 décembre 2017 portant sur la définition des marchés pertinents de l'accès au service téléphonique pour la clientèle non-résidentielle et du départ d'appel en position déterminée, la désignation d'opérateurs exerçant une influence significative sur ces marchés et les obligations imposées à ce titre

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000036485052>

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=Y03pvxstlvxepZDUEOd0q8msF49ErU-wQWrhGMqmrP8=> (J-O)